



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille seize le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. GABARD, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. BODIN à Mme QUERAL

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. INOCENCIO est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

### **12 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS - CASERNEMENTS - MME SANCHEZ - AVENANT N°2**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », le conseil municipal de Blaye a autorisé, par délibération du 4 mars 2014, M. le Maire à signer une convention avec Mme SANCHEZ, pour la mise en place d'une boutique de souvenirs dans deux casernements situés avenue du 144<sup>e</sup> RI dans la Citadelle. Cette convention a été signée le 9 avril 2014.

Par délibération du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer un avenant n° 1 ayant pour objet de modifier l'article 6 « calendrier prévisionnel de réalisation des travaux à la charge du bénéficiaire ».

La ville de Blaye a ensuite lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles dans la Citadelle.

Mme SANCHEZ a candidaté afin de disposer des casernements n°6/8 rue du 144<sup>e</sup> RI. L'objectif est d'y déplacer la boutique de souvenirs et de mettre en place une activité de sous-location et/ou de gîte dans les casernements où se situe l'actuelle boutique.

Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil municipal de Blaye a autorisé M. le Maire à signer une convention avec Mme Sanchez pour la mise en place d'une boutique de souvenirs dans les casernements situés au n°6/8 rue du 144<sup>e</sup> RI.

Cependant, conformément à l'article 4 « activité autorisée » de la convention signée le 9 avril 2014 pour les casernements adjacents, toutes activités différentes de celles prévues à la convention sont interdites sous peine de résiliation de cette dernière. Ainsi, ce changement d'activité nécessite une formalisation par avenant.

L'avenant proposé modifie les dispositions en lien avec ce changement d'activité :

- la sous-location pour un magasin et/ou une activité de gîte remplace l'activité de boutique de souvenirs. (Pour rappel, la sous-location doit faire l'objet d'un agrément exprès de la commune).
- la modification des horaires d'ouverture, qui seront fonction de ceux proposés dans le projet du sous-locataire. L'activité de gîte viendra en complément le reste de l'année.

Il est demandé au conseil municipal :

- de donner son agrément pour le changement d'activité par rapport à la convention initialement accordée à Mme Sanchez,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de la société « Autour de la Citadelle » et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 4 mars 2016 et a émis un avis favorable .

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 10 mars 2016 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 25/03/16  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20160322-27145-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK

